

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

— 1867 —

N° 6. — FÉVRIER

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

Composition du Bureau pour 1867.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. LÉON CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le comte d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. CHARTIER, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.
Membres : MM. DUBARLE. — BARRÉ. — CHANTRIER. — VINET.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM. COSSIN. — BRUIET.
Trésorier : M. CABOT.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN. — PRÉVOST.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. DAGUET. — LAMÉCOURT.
Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

Toutes communications, notes ou mémoires doivent être adressés,
franco, au Secrétaire-général.

MM. les Sociétaires qui sont en retard pour le paiement de leur
cotisation, sont prévenus que le Trésorier délivre les cartes et perçoit
les cotisations dans le local des séances, les jours de réunion de la
Société.

SHAS



000000003003

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 3 Février 1867.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures. M. Cossin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition.

Vingt membres, présentés dans la séance du 6 janvier, sont admis à l'unanimité.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Par M. Prévost, jardinier au château de Chantilly, un Traçoir en bois modifié par lui, pour le rayonnement des plates-bandes.

2° Par M. Thirion, cinq épis d'un Maïs précoce, offerts aux membres de la Société qui voudraient en essayer la culture, et une note à ce sujet.

Sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend les pièces suivantes :

1° Le catalogue général de l'établissement de M. Masson fils, horticulteur à la Chaussée de Gouvieux.

2° Une lettre de M. Aubrelisque, président de la Société d'horticulture de Compiègne, réclamant l'envoi d'un numéro du Bulletin qui ne lui est pas parvenu. La lettre est transmise par M. le Président à M. Bruet, secrétaire, qui se chargera de réparer cette omission.

3° Une lettre de M. Lespinette, secrétaire de la Société d'horticulture de Clermont, annonçant officiellement qu'un vote de cette Société a mis celle de Senlis au nombre des Sociétés correspondantes.

4° Une lettre de M. Lecoq-Dumesnil, trésorier-adjoint de la Société impériale et centrale, remerciant de son admission comme membre titulaire, et offrant gracieusement tous les services que sa position le mettra à même de rendre à la Société de Senlis.

5° Le numéro de Janvier du Bulletin de la Société d'horticulture de Compiègne.

Les documents suivants ont en outre été déposés sur le Bureau :

1° Une note sur l'Arboriculture ancienne et moderne, par M. Dubarle, traitant à un autre point de vue le sujet développé par M. le docteur Pigeaux, dans son Projet de réforme de l'Arboriculture fruitière.

2° Une note sur les Produits d'un Jardin fruitier, par M. Thirion, destinée à compléter les deux précédentes.

3° Le rapport de la Commission du Jardin.

De plus, M. Thirion, au nom de M. Goin, éditeur à Paris, rue des Écoles, dépose un exemplaire de chacun des ouvrages suivants :

Culture forcée des Fraisiers par le Thermosiphon, par M. le comte de Lambertye.

Culture forcée de la Vigne, par le même.

Culture forcée du Melon et du Concombre, par le même.

Culture pratique des Plantes molles, par M. le vicomte du Buysson.

Les Plantes à feuilles ornementales en pleine terre, 2 volumes, par M. le comte de Lambertye.

Il ajoute que ces ouvrages sont offerts à la Société dans le but de lui composer une Bibliothèque, et que M. Goin promet d'envoyer ainsi un exemplaire de tous les livres qu'il éditera.

M. le Président propose de voter des remerciements à M. Goin, et l'Assemblée toute entière ratifie cette proposition.

Le Secrétaire-général communique à la Société les rapports des Comités spéciaux sur les objets présentés. Le Comité des cultures potagères propose des *remerciements* pour le Maïs de M. Thirion. Le Comité des arts horticoles demande une *mention honorable* pour le Rayonneur de M. Prévost. Ces deux propositions sont ratifiées par un vote unanime.

Le Secrétaire-général donne lecture d'un procès-verbal d'une réunion du Comité consultatif, qui a eu lieu chez M. le Président le 20 janvier 1867, et duquel il résulte : 1^o Une proposition d'approbation par l'Assemblée des comptes du Trésorier, qui ont été examinés et trouvés parfaitement en règle; ces comptes présentent, au 1^{er} Janvier dernier, un encaisse de 235 fr. — 2^o Une proposition de nomination immédiate du Jardinier-professeur; à cet effet, le Comité consultatif expose que M. Dubarle s'est seul présenté comme candidat, ensuite du concours ouvert par un vote de l'Assemblée en la séance du 6 Janvier dernier; que l'absence de concurrents, aussi bien que le mérite universellement reconnu de M. Dubarle, lui ont paru des motifs suffisants pour l'exempter de l'épreuve préparatoire, et pour le présenter au nom du Comité tout entier comme Jardinier-professeur aux suffrages de la Société. Un double vote a lieu ensuite de ces propositions : Les comptes du Trésorier sont approuvés. — M. Dubarle est élu Jardinier-professeur de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

M. Thirion propose alors que plein pouvoir soit donné à M. le Président de traiter avec M. Dubarle la question délicate de la rémunération qui lui sera due pour ses leçons, en attendant que la possession d'un Jardin permette à la Société de régulariser la position de son Jardinier-professeur. La proposition est adoptée, et M. le Président déclare accepter cette mission, mais à condition d'en référer à la Société, et de faire ratifier par un vote les arrangements qu'il aura pris avec M. Dubarle. Enfin, pour épuiser cette question des leçons d'arboriculture, l'Assemblée décide que le Professeur aura le choix du jardin où il devra les donner, qu'elles auront lieu tous les Dimanches, à une heure et demie, sauf le premier Dimanche de chaque mois, jour de séance de la Société, et que la première aura lieu le Dimanche 10 Février suivant, à une heure et demie, dans le jardin de M. Vatin, son Président.

M. le Président, prenant alors la parole, demande à donner connaissance à la Société d'arrangements qui sont en cours d'exécution, destinés à lui fournir un

local pour ses séances. Il annonce que le local de l'évêché a paru au Comité consultatif, de tous ceux qui avaient été proposés, le plus propre à la destination dont il s'agit; le Comité archéologique de Senlis et la Société d'agriculture paraissent disposés à l'adopter également, et les frais d'installation et de location, ainsi partagés, se monteraient pour chaque Société à la somme annuelle de 144 fr. pour les six premières années du bail, et de 177 fr. pour les trois dernières; il y aurait en plus, pour appropriation spéciale, à dépenser en entrant une somme d'environ 600 fr.; une tierce personne se chargerait de la location et de toutes les avances, qui lui seraient remboursées au moyen des annuités dont il vient d'être parlé. La proposition est combattue par M. Bruiet, qui fait observer qu'il est impossible de couvrir toutes les dépenses d'appropriation avec la somme de 600 fr., et que la Société d'agriculture, qui n'a que quatre séances par an, ne voudra probablement pas entrer dans la location pour un tiers. M. Brochon, au contraire, considère comme très heureux pour la Société de trouver à la fois et un local aussi convenable qu'on le dit, et un tiers qui fasse les avances nécessaires pour le rendre propre à sa destination; en conséquence il engage vivement ses collègues à adopter la proposition. M. le Président étant sur le point de mettre aux voix l'adoption du local, M. Thirion demande à ce que cette adoption soit seulement admise en principe, et que l'on réserve toute latitude à la Société pour débattre les conditions du bail; en effet, plus le local est propre à des réunions de ce genre, plus il lui semble qu'il y ait d'intérêt à ne pas en interdire la jouissance à toute Société autre que les trois dont il a été question; il existe déjà et il peut bientôt exister d'autres Sociétés qu'il sera utile d'appeler à partager cette jouissance, aussi bien pour diminuer d'autant la location, que dans un intérêt public qui ne peut échapper à personne. L'Assemblée prend ces observations en considération, et l'adoption du local est votée en principe, sous toutes réserves des clauses qui seront imposées par le bailleur.

M. Thirion, au nom de la Commission du Jardin, donne lecture d'un rapport duquel il résulte qu'elle adopte pleinement l'idée de demander à la commune de Senlis la concession gratuite du terrain de l'ancien jeu de paume. Un plan proposé par M. Vernois, dressé par M. Bruslé, est déposé sur le Bureau, avec le dossier de la Commission. pour donner une idée de ce que le jardin devra être quand il sera terminé. La Commission adopte également ce plan; elle fait seulement des réserves au sujet des différents moyens qui lui ont été présentés pour procurer à la Société l'argent nécessaire à son exécution; ces moyens se résument en général, sauf des modifications de détail, en un emprunt contracté au moyen de l'émission de coupons de 25 fr., portant un intérêt de 6 0 0, qui permettrait l'amortissement dans l'espace d'environ 35 ans. Selon elle, la Société ne doit pas avoir de dettes; des dettes à payer lui feraient plus de tort que le jardin ne lui offrirait d'avantages; elle a une mission tout horticole et enseignante à remplir, et l'argent nécessaire pour payer des intérêts serait pris sur des fonds à peine suffisants pour l'accomplissement de cette mission. En conséquence, elle propose de nommer

une Commission d'administration du Jardin, de lui voter une somme de 1,000 fr. qui, suivant elle, sera disponible cette année, et ainsi, d'année en année, de consacrer à la plantation et à l'embellissement du jardin tous les fonds que le Bulletin, les leçons et les expositions ne réclameraient pas impérieusement; si les fonds viennent à manquer, elle préfère voir la Société ouvrir dans son sein une souscription volontaire, plutôt qu'un emprunt dont rien ne peut assurer que le remboursement serait toujours possible.

M. Bruiet combat les conclusions de la Commission; suivant lui, une souscription volontaire ne produirait jamais autant d'argent qu'un emprunt, et pour ne pas mettre la Société dans l'embarras, il suffirait de fixer tous les ans, par un vote, la somme qui pourrait être consacrée au service des intérêts ou au remboursement. Il énumère tous les frais indispensables que la Société ne pourra en aucun cas éviter, expositions, leçons, Bulletin, jardinier, etc., etc., et conclut en affirmant que jamais elle ne sera assez riche pour faire son jardin avec ses ressources ordinaires.

M. le Président, interrompant M. Bruiet, fait observer que, quelle que soit la manière dont la Société s'y prenne pour le créer, il est bien incontestable qu'elle veut avoir et qu'elle aura un jardin, et que par conséquent il faut d'abord qu'elle se décide sur le choix de l'emplacement, dût-elle ajourner la discussion sur les fonds qui seront nécessaires à son appropriation. Il met donc aux voix la question de savoir si la Société adopte, pour y fonder son jardin, le terrain de l'ancien jeu de paume, et si elle autorise le Bureau à faire auprès de l'administration municipale les démarches nécessaires pour en obtenir la concession. Un vote unanime décide affirmativement cette question, et M. le Président, vu l'heure avancée, ajourne à la prochaine séance la discussion sur les voies et moyens de créer le jardin.

M. Bruiet, secrétaire, annonce vingt-et-une nouvelles présentations, et la séance est levée à quatre heures et demie.

Membres admis dans la séance du 3 Février 1867.

MM. DELMATTI, constructeur de calorifères à Senlis, présenté par MM. Thirion et Cabot.

CLANCHET père, à Senlis, par MM. Vernois et de Maricourt.

MAGNIEZ (Charles), jardinier chez M^{me} Victor Turquet, à Senlis, par MM. Du-
barle et Thirion.

FAUELLE (Ernest), propriétaire à Senlis, par MM. Bruiet et Philibert.

NOCHÉ, faïencier à Senlis, par MM. Thomas et Bruiet.

COUTARD (Louis), jardinier chez M. Lemaire, à Versigny, par MM. Melet et
Cabot.

PETIT (Jean-Pierre), jardinier à Fresnoy-le-Luat, par MM. Melet et Cabot.

TISSERAND (Louis), maraîcher à Saint-Nicolas, par MM. Bruiet et Cabot.

- MM. DROU (Gustave), jardinier chez M. Rouget, à Vineuil, par MM. Prévost et Dnbarle.
- CHAMPSAUR (Alphonse), ancien directeur de la fabrique de Coye, par MM. Deshais père et fils.
- LALANDE, commissaire à Senlis, par MM. Bourbonneux et Letuppe.
- LEVASSEUR, marbrier à Senlis, par MM. Bourbonneux et Letuppe.
- LEDUC, propriétaire, rue Vieille-de-Paris, par MM. Bourbonneux et Letuppe.
- GREMINY, chef de gare à Senlis, par MM. Bourbonneux et Letuppe.
- TABAR père, vice-président de la Société d'horticulture de Montmorency, à Sarcelles (Seine-et-Oise), par MM. Péan et Fauvelle, de Chantilly.
- RENAUD, grainier, 15, rue de l'Arcade, à Paris, par MM. Péan et Fauvelle, de Chantilly.
- LEFÈVRE (Ernest), jardinier chez M. Jacquet, à Canettecourt, près Clermont, par MM. Péan et Fauvelle, de Chantilly.
- BOVELLES (Eugène), marchand de terre de bruyère à Thiers, par MM. Péan et Fauvelle, de Chantilly.
- COSSON (Jean-Nicolas), jardinier à Senlis, par MM. Deshais père et fils.
- LEBRASSEUR fils, négociant à Senlis, par MM. de Maricourt et Bruiet.

BIBLIOGRAPHIE.

Cultures forcées par le Thermosiphon,

PAR M. LE COMTE DE LAMBERTYE (1).

Ces petits traités, au nombre de trois jusqu'à présent, mais qui se continueront probablement jusqu'à l'épuisement de la matière, sont contenus chacun dans un fascicule d'environ quarante pages, dans lequel on peut dire que la question est envisagée sous toutes ses faces. L'un contient la culture forcée du Melon et du Concombre, l'autre celle de la Vigne, et le dernier celle du Fraisier.

Je regrette qu'un membre plus expérimenté que moi dans ces sortes de travaux n'ait pas été chargé d'en faire le rapport à la Société : mais cette inexpérience de ma part servira précisément à faire ressortir davantage le talent de l'auteur ; car je reconnais avoir compris le plus facilement du monde les préceptes indiqués dans ses livres, grâce à la méthode, à la clarté, à la minutieuse exactitude des détails qui, suivant moi, en font le principal mérite.

M. le comte de Lambertye, avec une modestie rare chez un auteur, indique toutes les sources auxquelles il a puisé, nomme tous les praticiens dont il a reçu les conseils ; il entre ensuite dans des explications très-détaillées sur l'emploi du

(1) Auguste Goin, éditeur à Paris, rue des Écoles, 82.

Thermosiphon, sur l'établissement des bâches, des réchauds, des accots, etc., etc. Il explique, avec la clarté la plus grande, les précautions à prendre pour mener à bien cette végétation forcée, à laquelle il faut fournir successivement, comme il le dit lui-même avec un grand bonheur d'expression, un printemps et un été factices, il suit jour par jour, heure par heure, pour ainsi dire, le développement des plantes et en prédit à époque fixe la maturité, si l'on s'est appliqué à suivre ses prescriptions.

En résumé, celui qui voudra trouver un guide dans la culture forcée, ou celui qui voudra substituer le Thermosiphon aux couches de fumier employées ordinairement dans nos cultures maraichères, ne pourront consulter un livre plus consciencieusement écrit, plus minutieusement étudié, plus instructif, en un mot, que celui-là.

Culture des Plantes molles de pleine terre,

PAR M. LE VICOMTE DU BUYSSON (1).

Sous ce nom de *plantes molles* sont compris : le *Pétunia*, le *Géranium*, la *Pensée*, la *Verveine* et l'*Héliotrope*, charmantes fleurs, dont quelques unes, trop négligées de nos jours, avaient besoin d'un défenseur aussi éclairé que M. le vicomte du Buysson; ceux d'entre nous qui se rappelleront la belle collection de pensées de M. Lecoq, comprendront que l'on se passionne pour ces fleurs merveilleuses, dont la floraison peut durer, pour ainsi dire, toute l'année, quand elles sont mises à la place qui leur convient; le vicomte du Buysson, en véritable amateur, ne les multiplie que de marcottes, et rejette le semis comme donnant toujours un nombre trop considérable de plantes inférieures.

Les autres cultures sont aussi bien entendues et aussi intelligiblement décrites que celle de la *Pensée*. Les jardiniers y trouveront des indications précieuses, des procédés peu connus, et nous ne saurions trop les engager à consulter ce petit livre, dont la lecture ne peut que leur être profitable.

Les Plantes à feuilles ornementales en pleine terre,

2 VOLUMES, PAR M. LE COMTE DE LAMBERTYE (2).

L'ouvrage, quoique en 2 volumes, se divise à proprement parler en trois parties : la première traite des *Solanum*, la deuxième, des *Canna*, la troisième, enfin, des *Bambusa*, *Gynerium*, *Musa*, et autres plantes destinées à produire le même effet dans les parterres ou les gazons.

Le nom de l'auteur est une garantie de science et de clarté; j'insiste à dessein sur cette dernière qualité, parce qu'il m'a semblé que c'était précisément celle

(1) Auguste Goin, éditeur à Paris, rue des Ecoles, 82.

(2) *Idem*.

que M. de Lambertye cherchait par-dessus toutes les autres, et parce que, à mes yeux, elle est de beaucoup la plus importante pour ces sortes de traités, destinés à être lus et médités par des jardiniers et des apprentis.

Ce livre offre des détails excessivement intéressants sur ces plantes toutes nouvelles ou depuis longtemps négligées, dont une heureuse application de nouveaux procédés de décoration a fait ressortir les mérites, jusqu'alors complètement méconnus ; il présentera au jardinier bourgeois une étude très-importante pour lui, lui fera connaître des effets nouveaux de feuillage, dont on peut voir l'heureuse application dans les squares de nos principales cités, et détruira en lui de nombreux préjugés au sujet de certaines plantes dont la rusticité, jusqu'alors peu connue, permet de les laisser plusieurs années de suite à la même place, avec de faciles précautions, et de leur laisser prendre alors des dimensions qu'on ne les croyait pas susceptibles d'atteindre.

A une époque comme la nôtre, où les connaissances s'étendent chaque jour et ne permettent plus, à celui qui veut arriver à quelque chose, de rester dans les voies obscures de la routine, de semblables traités, publiés à un prix modeste, sont une véritable bonne fortune pour les jardiniers qui veulent se tenir à la hauteur du progrès, et pour les jeunes gens qui aspirent à se distinguer. E. T.

NOTES ET MÉMOIRES.

Maïs précoce à huit rangs,

PAR M. THIRION.

C'est un hybride de Maïs *quarantain*, fécondé par le pollen du Maïs *King's Philipp improved*. Il est aussi précoce que le *quarantain*, mais beaucoup plus productif, aussi productif que le *King's Philipp*, mais beaucoup plus rustique. Obtenu en 1859, il fut, dès l'année suivante, présenté à la Société centrale d'horticulture. M. Pépin l'a à son tour présenté, au printemps de 1865, à la Société impériale et centrale d'agriculture ; MM. le maréchal Vaillant, Payen, Valenciennes l'ont essayé, et ont, dans le mois d'octobre suivant, constaté la vigueur de sa végétation, sa précocité et l'abondance de son produit. Ce qui lui assure des droits à cette dernière qualité, c'est la propriété qu'il a de se ramifier, quand il n'est pas planté trop dru, et de donner alors plusieurs épis par pied.

Il avait parfaitement mûri dans la déplorable année 1860, quoique semé tard, le 18 mai ; mais cette année, il a donné une nouvelle preuve de sa précocité ; mon premier semis ayant été complètement détruit par les corbeaux du clocher, j'en ai fait un second le 2 juin seulement ; on sait combien l'automne a été pluvieux, et les échantillons que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau prouvent qu'il a bien mûri son grain, malgré des circonstances aussi défavorables.

Projet de réforme de l'Arboriculture fruitière,

PAR M. LE DOCTEUR PIGEAUX.

II.

Le succès de la réforme de l'arboriculture doit partir de ce principe, qui a été si profitable dans toutes les branches de l'industrie moderne, qui a tout spécialisé.

L'arbre, en lui-même, doit subir de profondes modifications dans son mode habituel de conduite, considérant que les plus beaux fruits viennent sur les espaliers ou les contre-espaliers, par cela seul que les arbres ainsi conduits n'ont pour ainsi dire pas d'épaisseur, et que tous les fruits ayant abondamment de l'air et de la lumière, viennent tous presque immédiatement sur les divisions secondaires de l'arbre, dont ils ne sont séparés que par de courtes lambourdes dont on ne les laisse jamais s'éloigner beaucoup.

Pour arriver à ce but, il faut proscrire radicalement les quenouilles, mais multiplier les contre-espaliers tendus sur des fils de fer, et, pour plus d'économie, faire le plus possible de gobelets évidés où toutes les branches secondaires tenues à la périphérie n'ont pour ainsi dire pas d'épaisseur, et n'ont de feuilles que ce qu'il en faut pour abriter les fruits dans leur jeunesse. De simples pincements, soit sur l'extrémité des branches, soit sur les lambourdes, en temps opportun, c'est-à-dire quand la sève de la sève s'est dissipée, vers le mois de juin, suffiront presque toujours pour mettre un arbre à fruit, quand vous lui aurez de prime abord donné le temps de former sa charpente sans le faire produire; si vous proportionnez toujours le nombre de branches primitives de l'arbre à sa vigueur, comme par avance, en en donnant toujours plus que moins, quitte à lui en retrancher plus tard, ce qui est toujours plus facile que d'en ajouter; quand un arbre est rebelle à la culture par son excès de végétation, on arrivera sans peine, et presque avec certitude, à avoir de beaux arbres, et par suite une suffisante quantité de fruits pour payer les soins du cultivateur; alors aussi vous ne verrez plus, pour peu que le fond du terrain soit bon, un arbre dépérir vers la dixième ou la quinzième année, alors qu'il doit être à son maximum de production, comme c'est trop habituel aujourd'hui. N'ayant pas été tourmentés, torturés par les tailles sans trêve ni merci auxquelles on les soumet aujourd'hui, les arbres ne seront plus maladifs, soit par leur excès de production, soit par la stérilité même qui lui succède. Il sera toujours bon de ne pas laisser un excès de production fruitière, toujours nuisible à la prospérité de l'arbre et à la beauté et même à la bonté du fruit; car, avant tout, il faut avoir un revenu annuel suffisant, et l'abondance autant que la disette s'y opposent formellement. Ne faites pas d'obliques; mettez de côté les cordons, si vous tenez à la prospérité de vos arbres; ils donnent, il est vrai, de beaux fruits, mais ils durent peu, parce qu'ils sont plantés trop près et qu'on ne peut pas faire de beaux arbres par un tel procédé.

Sachez vous priver de revenu pendant quelques années; il vous sera rendu au

centuple, et vous pourrez vous réjouir de votre prévoyance, sans laquelle il n'est pas de succès durable ici-bas.

Songez que la production fruitière a besoin de se décupler d'ici à vingt ans, si nous voulons pouvoir exporter dans toute l'Europe nos fruits, qui sont sans rivaux; on se les disputera, on vous les achètera sur pied et sur place, dès que vous pourrez les donner à bas prix sans y perdre, car les meilleures maisons en manquent et s'en privent, faute de pouvoir mettre un franc à une belle pêche, à une belle poire d'hiver. L'Angleterre et le Nord vous prendront ce que la France ne pourra pas consommer. C'est la culture *la plus fructueuse* dont un homme intelligent puisse s'occuper sur le sol de France. Simplifions la culture, ne produisons pas de fruits avant le temps, et vous pouvez compter sur un succès complet. C'est ce que je vous souhaite et vous prédis.

L'Arboriculture fruitière ancienne et moderne,

PAR M. DUBARLE.

I.

L'origine de la culture des arbres fruitiers se perd dans la nuit des temps, comme celle de la plupart de nos plantes les plus utiles. Rome emprunta à l'Orient les principales sortes d'arbres fruitiers, ainsi que les premières notions de leur culture. Peu après, les invasions des peuples du Nord faillirent détruire à tout jamais les premiers éléments des sciences et des arts; heureusement, cette période de barbarie coïncida avec la fondation des monastères, où des hommes pieux et studieux recueillirent les débris épars des connaissances humaines.

Les arbres fruitiers furent naturellement les hôtes de ces enclos privilégiés, et l'on dut les soumettre alors à certaines formes plus en harmonie avec la place qu'on voulait leur faire occuper; on voulut d'ailleurs obtenir dans le Nord les fruits du Midi, et il fallut pour cela palisser les arbres contre les murs convenablement orientés. Ces nécessités conduisirent à imposer certaines dispositions à la charpente des arbres, et cette formation fut le premier point de départ de la taille, qui prit ainsi naissance dans le Nord. Toutefois, on remarqua bientôt que les retranchements considérables opérés sur ces arbres, pour les soumettre à une forme préméditée et les restreindre dans des limites fixées à l'avance, nuisaient à leur fructification. Il en résultait chaque année un grand nombre de bourgeons vigoureux, au détriment de la formation des boutons à fleurs. On s'efforça donc de concilier les exigences de la forme avec la mise à fruit des arbres; ce problème fut résolu, et dès lors l'art de la taille des arbres fruitiers fut complet.

Remarquons toutefois que, sauf de trop rares exceptions, nos devanciers se sont peu occupés de l'arboriculture fruitière au point de vue de la spéculation, et les jardins fruitiers créés dans ce but sont encore très rares. Les quelques exemples à citer appartiennent au voisinage immédiat des grands centres de population,

C'est ainsi qu'aux environs de Paris on compte les jardins de Montreuil, consacrés à la production du pêcher, et dont les premiers furent créés par Girardot, ancien mousquetaire de Louis XIV; puis ceux de Thomery, organisés vers 1750 par M. Charmeux, pour la culture des raisins de table. Mais ces quelques jardins ne fournissent qu'une bien faible partie des fruits de choix portés sur nos marchés. Le surplus résulte des produits surabondants obtenus par les propriétaires pour leur consommation. Est-ce à dire que le jardin fruitier ne peut donner que peu de bénéfices au cultivateur? Cela a été malheureusement vrai jusqu'à ces dernières années, et cela par suite des trois causes suivantes : 1° la taille des arbres fruitiers est née et n'a été longtemps pratiquée que dans les jardins princiers, et depuis, elle a été presque toujours l'apanage des propriétaires aisés. Là, on s'est peu occupé d'améliorer les procédés au point de vue de la dépense; il en est résulté des méthodes lentes et coûteuses; 2° d'un autre côté, et par les mêmes motifs, on n'a pas senti le besoin de simplifier les opérations, et de rendre accessible à toutes les intelligences un art destiné au luxe de quelques privilégiés, d'où il est résulté que cette opération n'est convenablement exécutée que par un petit nombre de praticiens; 3° enfin, pour que la production des fruits de luxe pût s'étendre et devenir une industrie vraiment lucrative, il fallait que ces fruits pussent être rapidement transportés au loin. Or, jusqu'à ces dernières années, le mode ordinaire de locomotion était insuffisant pour ces produits, qui manquaient ainsi de débouchés.

Concluons de ce qui précède que nos devanciers ont en quelque sorte créé l'arboriculture fruitière, mais qu'ils nous ont laissé le soin de la constituer au point de vue économique, et d'en faire une industrie lucrative. Recherchons donc quelle direction il conviendrait d'imprimer à cette culture, pour obtenir ce résultat.

II.

Une grande amélioration s'est produite au profit de toutes les industries, et l'arboriculture fruitière y trouve un puissant stimulant; nous voulons parler de la création des chemins de fer, qui ouvrent à ses produits des débouchés nombreux qui leur faisaient complètement défaut. Aussi le commerce des fruits a pris, depuis quelques années, un développement tel, que ce ne sont plus les débouchés qui manquent aux fruits, ce sont ceux-ci qui manquent aux débouchés; et nous n'en voulons d'autre preuve que le prix toujours croissant de ces produits sur nos principaux marchés intérieurs ou extérieurs. De ce côté, donc, on ne peut rien désirer de mieux; mais on ne peut grever ainsi de frais de transport et d'emballage, que les produits de première qualité, et on ne peut obtenir ces sortes de produits que par suite de la taille, et par conséquent dans le jardin fruitier. Il convient donc de cultiver et d'organiser celui-ci de la façon la moins coûteuse, afin que le producteur en retire un bénéfice suffisant.

Indiquons seulement ici les deux améliorations qui nous paraissent être les plus importantes pour le succès de cette industrie :

1° Il semblerait, à la façon dont on a appliqué jusqu'à présent la taille à la charpente des arbres, qu'on a eu seulement en vue de les torturer d'une manière plus ou moins ingénieuse, en leur appliquant les formes les plus fantastiques. Cette tendance fâcheuse a nécessairement pour résultat de multiplier gratuitement les difficultés d'exécution, et surtout de retarder le produit maximum de ces arbres, en ralentissant la formation complète de leur charpente.

Il convient donc de simplifier le plus possible la forme à donner aux arbres. Il faut surtout s'efforcer de hâter le moment où cette charpente sera complètement formée, pour arriver le plus tôt possible à ce maximum; le moyen à l'aide duquel on obtient ce double résultat consiste à diminuer l'étendue de la charpente de chaque arbre, et à rapprocher assez les arbres les uns des autres pour que l'étendue de terre dont leurs racines peuvent disposer soit en rapport avec les limites restreintes dans lesquelles on veut renfermer leur développement. On obtiendra dès lors une vigueur suffisant seulement au développement de la charpente, qui se mettra rapidement à fruit sur toute son étendue.

Les formes qui remplissent le mieux ces conditions sont les cordons, soit obliques, soit verticaux; nous conseillons donc, pour les espaliers, de remplacer par ces cordons les formes de fantaisie, nées à une époque où le temps et l'argent ne comptaient pour rien dans cette culture, et qui ne sont bonnes aujourd'hui qu'à distraire quelques amateurs. Ces cordons appliqués aux poiriers donneront leur produit maximum vers la sixième année après la plantation; il faudrait quinze à dix-huit ans pour obtenir le même résultat avec les grandes formes. Pour les arbres en plein air, on remplacera les formes en pyramides ou autres par les contre-espaliers doubles en cordons verticaux, qui donneront leur produit maximum huit ans plus tôt que les pyramides, et ce produit sera moitié plus considérable, par suite de la plus grande étendue des branches de charpente développées sur la même surface de terrain. Enfin, l'exécution de ces cordons sera beaucoup plus facile que celles de ces diverses grandes formes, et par conséquent plus à la portée de toutes les intelligences.

2° Nous pensons que l'adoption de cette méthode aurait une grande influence sur les progrès de notre arboriculture fruitière; mais les améliorations, même les plus évidentes, entrent toujours bien lentement dans le domaine de la pratique; il serait donc à désirer que ces principes fussent vulgarisés au moyen d'un enseignement permanent créé dans chaque département. Telle serait, suivant nous, la nouvelle voie dans laquelle il conviendrait d'engager la culture des arbres fruitiers, pour qu'elle devint une industrie vraiment lucrative. Elle fournirait alors en abondance des produits, aujourd'hui insuffisants pour les nombreux et importants débouchés qui lui sont ouverts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; elle concourrait ainsi à l'augmentation de notre richesse nationale, et nous compléterions enfin l'œuvre de nos devanciers, en faisant entrer l'arboriculture dans une phase économique.

Le Produit d'un Jardin fruitier,

PAR M. THIRION.

Une théorie comme celle que M. le docteur Pigeaux vient de développer en deux articles successifs de notre Bulletin, a quelque chose de très séduisant et qui mérite d'attirer l'attention des horticulteurs. Mais quand, par une heureuse coïncidence, elle est en même temps soutenue par un praticien aussi expérimenté que M. Dubarle, elle prend alors, grâce à cette entente de la théorie et de la pratique, une autorité de chose jugée à laquelle on ne peut rien objecter.

Ce n'est certainement pas moi qui en contredirai les conclusions : longtemps la même idée m'a occupé; j'en avais même commencé la réalisation, et ce n'est que la mauvaise qualité de mon sol qui m'a contraint à remplacer les arbres fruitiers par de la vigne. Si donc je prends la plume à mon tour et viens placer mon mot dans cette discussion, c'est au contraire parce qu'il me semble que MM. Pigeaux et Dubarle ont plutôt été trop timides dans leurs conclusions.

En effet, il me semble qu'il y avait moyen de chiffrer, au moins approximativement, le produit de ces vergers consacrés à la production des beaux fruits. M. Dubarle, personnellement, avait à sa disposition tous les éléments de ce calcul, et après les considérations théoriques que ces deux Messieurs ont fait valoir en faveur de cette culture spéciale, le tableau des résultats possibles aurait présenté aux lecteurs un argument des plus décisifs.

Je vais essayer de remplir cette tâche, en donnant à la fois le plan d'un verger à basse tige comme je le comprends, et la somme nécessaire pour son établissement et son entretien, en même temps que la valeur probable de ses produits.

En supposant un terrain ayant une légère inclinaison vers le sud dans le sens de sa longueur, ce qui éloignerait toujours un peu les chances de gelées blanches au printemps, je le divise en bandes de quatre mètres de large, suffisantes chacune pour l'établissement et la nourriture d'une ligne de contre-espaliers, qu'ils soient en éventail, comme les propose M. Pigeaux, ou en cordons obliques, comme les établit M. Dubarle, avec cette seule considération peut-être, que le produit maximum des seconds se ferait moins longtemps attendre, et que la durée des premiers serait plus longue. Si le terrain comporte un demi-hectare, étendue suffisante pour qu'un homme seul, aidé de sa famille, suffise à tout le travail, sans cependant s'y absorber tout entier, et se priver de toute entreprise extérieure dont le produit pourrait être nécessaire à ses premiers besoins, on aurait douze lignes de contre-espaliers de cent mètres chacune de longueur. Comme j'ai un faible pour les cordons obliques, c'est eux que je prendrai pour base de mon calcul, quoique les frais de premier établissement en soient plus considérables; en effet, ils exigeront pour la plantation environ 2,500 pieds d'arbres, tandis que les éventails pourraient s'établir avec 1,000 au plus. Comptons les à 0,50 c., cela nous fera . . . 1,250 fr.

L'achat du terrain, dont nous n'avons pas encore parlé, coûtera. . . 3,000

A reporter. 4,250 fr.

Report 4,250 fr.

Nous le comptons à 6,000 fr. l'hectare, car il nous faut de bonne terre. Les frais de taille, de palissage, de ratissage, de fumure, représentant à peu près la valeur du travail d'un homme pendant une année, seront évalués, par an, à 800 fr., soit, pour une période de vingt ans, pendant lesquels, à coup sûr, la plantation pourra durer 16,000

L'établissement de 1,200 mètres de treillage en fil de fer, sur poteaux en fer, scellés dans des dés de pierre. 1,500

Ce qui fait un total de dépense de 21,750 fr.
dont l'intérêt à 5 0/0 représente une somme annuelle de 1,087 fr. 50 c.

Remarquons en passant que le capital effectif, nécessaire pour l'établissement du verger, se réduit à 5,750 fr., puisqu'il faut déduire les 16,000 fr. produits par la capitalisation du travail et des soins de l'entrepreneur, et que nous avons supposé que les travaux de son verger lui laisseraient encore assez de temps de disponible pour pourvoir à sa nourriture personnelle.

Voyons maintenant les produits : Si nous prenions pour base ceux qu'obtient M. Dubarle au jardin de St-Vincent, c'est-à-dire une moyenne de 6,000 fruits d'un beau volume dans un terrain de sept ares d'étendue, cela nous donnerait 45,000 fruits dans notre demi-hectare; mais je suppose que M. Dubarle soit dans des conditions particulières de sol, d'abri et d'exposition; j'admets que, pour ne rien exagérer, il soit plus prudent de réduire le produit d'un tiers, de moitié même, si l'on veut; nous obtenons alors 21,500 fruits qui, d'un volume moyen, n'auront que 0,20 c. chacun de valeur marchande; cela nous fait un produit de 4.300 fr. pour une somme de 21,750 fr., soit 19.7 % du capital engagé.

Si l'on considère que plus des deux tiers de ce capital consistent en temps et en travail, que, dans les calculs de ce genre, on n'a pas généralement l'habitude d'évaluer aussi haut que nous l'avons fait, on conviendra qu'il serait difficile de trouver un placement plus avantageux. Mais alors tout le monde se demandera pourquoi cela ne s'est pas encore fait; je répondrai que cela tient au peu de connaissance réellement pratique de l'arboriculture existant encore de nos jours; que la mission des Sociétés d'horticulture est précisément de répandre dans les masses les notions de plantation, de taille et de conduite des arbres fruitiers qui rendront dans l'avenir ces spéculations réalisables, et qu'enfin nous devons savoir gré à M. le docteur Pigeaux d'en avoir posé les principes, et à M. Dubarle d'en avoir pratiquement démontré la possibilité.

VARIÉTÉS.

Le Hanneton et le Ver blanc (suite).

Cette déclaration de principes avait donné l'éveil, et de toutes parts les accu-

sations ou les préservatifs venaient en foule se faire connaître à la Société. En novembre 1827, M. Carl écrivait de Strasbourg au Secrétaire-général :

« Voici le moyen que nous employons ici pour prévenir les ravages du ver blanc : lorsque, dans les derniers jours d'avril ou au commencement de mai, les vents nous apportent des armées innombrables de hannetons, les habitants sortent en masse, à la pointe du jour, avec des hottes de vendange. On prend les hannetons, soit sur les arbres, que l'on secoue, ou sur la vigne, ou sur les buissons; on en remplit les hottes, pour les écraser ou les brûler plus tard, quand tout est plein. De cette manière, nous empêchons le dommage dans nos vignes, et nous diminuons sensiblement la ponte des œufs. Depuis dix-huit ans que j'ai planté mon parc, j'ai régulièrement fait ainsi la chasse aux hannetons dans chaque saison, et jamais je n'ai été tourmenté par les vers blancs. »

Au même moment, M. Philippe, pépiniériste à Lisieux, communiquait la recette suivante :

« Les bordures de fraisiers de mon jardin étaient attaquées par les vers blancs, je les fis arroser avec de la vieille lessive, ce qui a donné aux plantes une nouvelle végétation, et les a sauvées des atteintes de ces insectes. »

Dans la séance du 20 février 1828, M. Vilmorin cite des arbres qui, selon lui, ne sont jamais attaqués par le ver blanc, quels que fussent les dégâts occasionnés dans les autres plantations environnant ou touchant ces mêmes arbres.

« Ces arbres sont le *Mûrier blanc*, le *Micocoulier*, le *Fevier-Triacanthos*, et surtout le *Vernis du Japon*. J'ai encore su, par plusieurs cultivateurs, que différentes espèces de *Sumacs*, et le *Ptelea* ou Orme à trois feuilles n'étaient jamais attaqués, et quelques observations me donnent lieu de croire qu'il en est de même du *Noyer commun*, et des *Noyers noir et cendré* d'Amérique....

« Plusieurs des arbres que j'ai cités contenant des sucres âcres et vénéneux, on peut supposer que c'est à cette cause qu'est due l'antipathie des vers blancs pour leurs racines, et, dès lors aussi, que la décoction ou une forte infusion de ces mêmes racines, et peut-être de l'écorce et des feuilles, aurait la propriété de faire périr ces insectes. »

A la date du 9 mars 1828, M. L. Schulthess, directeur du jardin botanique de Zurich, envoyait la note suivante au Secrétaire-général :

« Dans la cinquième livraison de vos *Annales d'horticulture*, janvier 1828, je vois que la Société offre un prix pour la destruction de la larve du hanneton, dite ver blanc. Selon l'exemple de M. Philippe, j'ose vous communiquer mon remède contre ce fléau; il consiste aussi dans une lessive, faite avec les pains provenant des moulins à l'huile; la mauvaise odeur et la graisse contenue dans ce liquide les détruisent infailliblement : pour l'appliquer à diverses parties du sol, je me sers d'un petit piquet, que j'enfonce obliquement, soit sous les plantes, soit sous les arbustes; les trous formés par ce piquet contiennent assez de cette lessive pour tuer les vers dans une assez grande circonférence, et des arrosements répétés sur la superficie, autour des plantes annuelles, suffisent pour le même objet. Les

mêmes pains moulus sont un excellent engrais pour les prairies, et, semés au printemps, l'odeur en est assez forte pour empêcher les hannetons d'y déposer leurs œufs. »

Après un silence d'environ une année, l'attention se réveille au commencement de 1829, et les *Annales* publient coup sur coup :

1° Une communication de M. Pochon, président du tribunal civil de Louhans, conçue en ces termes :

« Mon jardin est formé d'un terrain sablonneux très propre à la reproduction des hannetons; l'année dernière, cependant, je n'eus pas à me plaindre de leurs ravages, et on trouva très peu de leurs larves dans la terre. Le hasard me porta un jour à remuer de la vieille tannée qui occupait une surface de dix à douze pieds carrés sur trois ou quatre pouces d'épaisseur, et ayant remarqué une grande quantité de vers blancs, je me décidai à la manier exactement pour détruire tous ces insectes. Je crus y avoir réussi; c'était au mois de mai, et je plaçai dans cette tannée une certaine quantité de pots de fleurs. En automne, lorsqu'il fut temps d'enlever ces pots, je remarquai dans la tannée autant de vers blancs que si je n'en eusse point ôté. Je recommençai l'opération avec un soin minutieux, et crus les avoir entièrement détruits; mais, au mois de février, la curiosité m'ayant porté à remuer la même tannée par un temps chaud, je fus fort étonné d'y trouver encore autant de ces larves de tous les âges. Je maniai encore toute la tannée avec soin, et d'après les précautions que j'ai prises pour connaître le nombre de vers blancs que j'ai détruits dans un si petit espace, je me suis assuré qu'il ne s'élève pas à moins de douze cents. Si on ne découvre aucun moyen efficace de se délivrer entièrement de ce fléau, il serait peut-être avantageux d'en atténuer les ravages en attirant les insectes dans des lieux qui leur seraient agréables, pour pouvoir les détruire plus facilement, et c'est sous ce point de vue que j'ai pensé que le fait que je rapporte pouvait présenter quelque intérêt. »

2° L'analyse suivante d'une communication faite à la société :

« M. Feugère des Forts, propriétaire aux environs de Chartres, nous a communiqué le moyen suivant pour préserver les plantes repiquées de la voracité des vers blancs : il nous a assuré l'avoir toujours employé avec succès, particulièrement pour les choux-fleurs, dont il ne pouvait obtenir un seul pied avant de faire usage de ce procédé. Il concasse grossièrement les rameaux épineux du jonc marin (*Ulex Europæus*); puis, levant en motte ou entourant de terre les racines de la plante qu'il veut repiquer, il humecte légèrement cette motte, l'entoure bien de tous côtés des aiguillons du jonc marin, et la met en terre ainsi hérissée et défendue de toutes parts. Il paraît, d'après l'expérience de ce propriétaire, que les atteintes que les vers blancs peuvent porter sont, par ce procédé, limitées aux racines qui s'écartent beaucoup de la motte, et qu'elles ne sont jamais assez graves pour que la plante souffre sensiblement. »

5° Un lettre de M. le vicomte de Morel-Vindé, dans laquelle on remarque le paragraphe suivant :

« Le hanneton est lourd et peu voyageur ; il ne s'écarte pas des bois près desquels il est sorti de terre ; si donc, ainsi que le conseillait, il y a longtemps, l'abbé Rozier, on faisait, pendant leur courte apparition, une chasse rigoureuse aux hannetons, qu'on abat si aisément quand on les attaque au commencement du jour, il est évident qu'on en diminuerait considérablement le nombre ; et comme chaque femelle produit environ soixante œufs, on conçoit quelle immense quantité de vers blancs on empêcherait de naître. Ce moyen est, m'a-t-on dit, employé avec succès dans les deux Flandres ; on pourrait en faire l'essai dans les environs de Paris, et notre société d'horticulture rendrait, je crois, un véritable service, même en se bornant à en provoquer l'exécution. »

4° Une longue et très-intéressante note de M. Vibert, dont voici le passage le plus important :

« Vers le 15 avril 1827, année des hannetons, à Chennevières-sur-Marne, j'ai fait couvrir 20 perches de terrain, composé en grande partie de terre de bruyère ou mêlée de vieux terreau, de 15 lignes environ de fumier de cheval, presque neuf, étendu bien également et avec soin. Cette partie de terrain contenait mes serres, mes panneaux, mes mères de Rosiers Bangales et Noisettes, tous mes Rosiers exotiques et un grand nombre de jeunes plants précieux et délicats. J'avais pris la précaution de couvrir ces plants de fumier, afin de me préserver du souffle desséchant du vent d'Ouest, dont j'avais tous les ans beaucoup à souffrir au printemps. N'ayant nullement pensé que l'interposition de quelques matières entre la terre et la femelle du hanneton pouvait la porter à s'éloigner pour déposer ses œufs, je m'étais borné à couvrir de fumier ce seul espace, et j'avoue que, dans cette circonstance, je n'ai que le seul mérite d'avoir bien observé ce qui se passait sous mes yeux. Les années précédentes, j'avais couvert également, mais trop tard. A quatre pieds au-delà du terrain couvert, tout fut attaqué ou détruit par le jeune ver, et dès le 15 août plus de dix milliers de jeunes semences de Rosiers avaient déjà, en grande partie, été dévorés. Aux premiers indices des ravages des jeunes vers, ignorant le succès que je devais au hasard sur la partie dont j'ai parlé, j'eus recours à mon moyen ordinaire ; je fis semer de la salade sur toute son étendue ; elle fut ensuite claircie et conservée jusqu'à l'automne ; mais aucune ne fut attaquée par le ver blanc. En octobre, tous les plants qui couvraient cette partie de mon jardin furent enlevés avec soin par suite de mon déménagement ; aucuns ne se trouvaient endommagés.

« D'après ce qui précède, je me crois fondé à penser qu'il est possible d'éloigner la femelle du hanneton d'un espace de terrain déterminé, en le couvrant de fumier de cheval presque neuf, de feuilles, de bruyères, d'herbages, de pailles hachées, ou de toutes autres matières analogues qui puissent lui intercepter la vue de la terre.

« J'estime qu'avec trente voitures de fumier à un cheval, on peut pailler un arpent de terrain. »

E. T.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 3 Février 1867	Pages 95
Membres admis dans la séance du 3 Février.	96
Bibliographie. — Culture forcée par le thermosiphon	97
Culture des plantes molles	98
Culture des plantes à feuillage ornemental.	98
Note sur le maïs précoce à huit rangs, par M. Thirion	99
Projet de réforme de l'arboriculture fruitière, par M. Pigeaux	100
L'arboriculture fruitière ancienne et moderne, par M. Dubarle	101
Le produit d'un jardin fruitier, par M. Thirion	104
Variétés. — Le hanneton et le ver blanc (suite).	105

Ordre du jour de la séance du 3 Mars.

A 1 heure, réunion des Comités. — Examen des objets déposés sur le Bureau.

A 2 heures, réunion générale.

Lecture du procès-verbal de la séance du 3 Février.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Communication des procès-verbaux des Comités.

Discussion sur le rapport de la Commission du Jardin.

Propositions et communications.

Avis.

M. Dupré, propriétaire à Vineuil, demande un Jardinier.



Leçons d'arboriculture.

M. Dubarle, jardinier-professeur de la Société, donnera sa troisième leçon d'arboriculture, le Dimanche 24 Février, à 2 heures très précises, dans le jardin de M. Minguet, meunier à Senlis. — On sera admis sur la présentation de sa carte de Sociétaire.